

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 27,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	14.1. au- du mat.	40 deg.	27 pou. 0 lign.	Nord.	Soleil.
Midi.	17d. au- dessus	40 deg.	27 pou. 0 lign.	Idem.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h.	0 h.	7 h.	Pleine lune.	23	
15 min.	11 h. 56	53 min.			

LYON, 27 mai.

Les questions d'argent sont la véritable pierre de touche d'un gouvernement : étudiez-les, et vous comprendrez de suite dans quel esprit il fonctionne, quelle est sa puissance morale sur le pays, quelle confiance il inspire. Il nous semble que l'administration n'éprouve souvent tant d'en- traves et d'embarras que parce qu'en matière de finance, elle ne peut ni tromper, ni faire illusion.

Voilà ce qui se passe dans ce moment à la chambre des députés : une loi importante se discute. Le gouvernement, qui veut un impôt sur les sucres, est dans le vrai ; eh bien ! il n'ose pas même dire sa pensée tout entière : il louvoie, il marche avec hésitation au but qu'il veut atteindre. — Cela se conçoit : car avant de lui accorder l'impôt qu'il veut établir, on est forcé de songer à la masse de millions qui composent notre budget, d'en rechercher l'emploi, de considérer aussi dans quel état se trouve le pays ; et comme la confiance n'existe pas, l'administration se trouve impuissante à faire triompher une demande équitable. Il faut le dire, et sans hésitation, toutes les matières ayant valeur, tous les produits donnant intérêt doivent être soumis à l'impôt ; aucune entreprise, aucune usine, aucune manufacture, aucun art même, ne devraient échapper au fisc. Ce grand principe reconnu et appliqué, on conçoit immédiatement quel dégrèvement en res- sortirait pour les choses actuellement imposées ; on com- prend que nos 14 cents millions seraient plus facilement pré- levés, étant ainsi répartis sur une plus grande quantité de matière imposable. Mais ce qui doit arrêter, chaque fois qu'il s'agit de nouveaux impôts, c'est qu'on sait très-bien qu'ils ne serviraient pas, par exemple, à diminuer les taxes qui frappent principalement sur les pauvres ; c'est qu'on sait que de nouveaux millions serviraient toujours à soutenir le gouvernement dans les voies funestes dans lesquelles il persiste. — Que fait-il de notre budget ? pourquoi, dans une époque tout industrielle, persiste- t-il à se tenir en état de guerre ? pourquoi trois cent mille hommes armés ? pourquoi cette masse de fonctionnaires inutiles ? pourquoi ne suit-il pas le mouvement matériel et industriel de l'époque ? Avec deux cents millions jetés dans des entreprises productives, avec deux cents millions em- ployés à des travaux, à des crédits sagement organisés, on paralyserait les mauvaises passions, on extirperait la men- dicité, on donnerait aux hommes de l'instruction et du travail.

Quand un gouvernement sera dans cette voie, nous ne croyons pas que les fabricants de sucre soient admis, ainsi que leurs partisans, à se soustraire à la nécessité d'un im- pôt ; mais la question de principes, pour triompher, a be- soin d'être étayée de la connaissance préalable d'un emploi moral et productif.

Encore une fois, tous les citoyens doivent subvenir aux besoins de l'Etat dans une proportion équitable ; tous doi- vent au fisc une partie de leurs revenus. En compensation, l'Etat doit utiliser ces revenus, obvier aux calamités pu- bliques, apporter partout sa puissante intervention ; il faut que sa main guérisse les plaies de notre ordre social : à cette condition seule il peut espérer de trouver sans obstacles les ressources dont il aura besoin.

On annonce une amnistie qui s'étendra aux proscrits. Nous avons accueilli avec empressement cette nouvelle. Cet acte sera une mesure de politique prudente, dans un

moment où le pouvoir fait tant de fautes et se trouve en- gagé dans des circonstances qu'il lui sera si difficile de tra- verser.

Partout, en effet, les masses se plaignent. Chacun a des griefs à exposer. Que le pouvoir ne soit pas la cause de tant d'effets désastreux, ce n'est pas ce que nous exami- nons ; mais il est pouvoir à condition d'apporter des remè- des au mal qu'il a laissé faire ou qu'il n'a pu empêcher, parce qu'il n'était pas au timon des affaires.

La crise commerciale est la principale source des mécon- tentements populaires, et ces mécontentements sont les plus terribles ; car l'industriel, le commerçant, l'artisan, font quelquefois bon marché des droits politiques, des li- bertés qu'on leur enlève, mais ils ne se résignent pas à mourir de faim et à entendre leurs familles leur demander du pain, sans qu'ils puissent les satisfaire. Partout les ou- vriers se croisent les bras ; cette résignation peut avoir un terme, et alors on demanderait compte au gouverne- ment des mesures qu'il a prises pour hâter le terme de cette misère affreuse. Il ne suffit pas d'envoyer quelques secours pécuniaires, quelques aumônes qui calment tout au plus la faim d'un jour ; il faut couper le mal dans sa ra- cine, et si le commerce ne peut être encore ravivé, faire au moins preuve de bonne volonté et faire quelques tenta- tives.

Nous le répétons donc, la seconde édition de l'ordonnance d'amnistie sera bien reçue, parce qu'elle fera diversion aux tristes pensées que suggère le spectacle de la misère publique. Seulement il faudra que cette amnistie soit bien complète, sans restrictions ; qu'on supprime surtout cette surveillance flétrissante que l'ordonnance du 8 mai impose aux amnistiés.

On écrit de Doullens, le 21 mai :

« De tous les ex-détenus de notre citadelle il ne nous reste plus ici que Baune et sa famille qui partiront dans les pre- miers jours de la semaine. Lagrange et sa sœur ont quitté ce matin notre ville pour se rendre à Amiens où les atten- dent quelques amis. »

La chambre des pairs a voté sans réclamation les articles 4 et 5 du projet de loi sur la garde nationale qui avaient été renvoyés à la commission pour en présenter une rédac- tion nouvelle.

L'ensemble du projet de loi a été adopté au scrutin se- cret par 76 voix contre 23.

Les amendements de la chambre des pairs étant peu nombreux et ne dérangeant point l'économie de l'ancien projet, la chambre des députés pourra prononcer sur ces modifications avant la clôture de la session.

On nous écrit de Campagnac (Aveyron), 18 mai 1837 :

« Ici comme partout ailleurs la misère est à son comble. Le peuple souffre et manque de travail. La bourgeoisie agricole souffre, parce que les produits de l'agriculture sont nuls. La bourgeoisie commerciale souffre, parce que le commerce ne va pas. Ainsi, tout souffre et toutes les souf- frances se lient, s'enchaînent ; et le pouvoir le sait, et le pouvoir le voit, et toutes les bouches le lui répètent, et les cris des malheureux retentissent à ses oreilles, et cependant que fait-il pour y apporter remède ? Par quels moyens cher- che-t-il à couper court au profond malaise qui nous tra- vaille, qui nous ronge ?

Depuis quelques jours, *La Liste civile dévoilée* inonde no-

campagnes. Un grand nombre d'exemplaires ont été adres- sés à tous les fonctionnaires, sous le couvert du ministre de l'intérieur. Et maintenant, payez, contribuables : c'est à vos frais et dépens que le pouvoir fait insulter votre plus énergique défenseur !

U. R.

P. S. — Le temps continue à être des plus mauvais. Le 14 de ce mois, il tombait encore de la neige à gros flocons.

Nous recevons de M. Diano la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

La Croix-Rousse, le 27 mai 1837.

Monsieur le Rédacteur,

Malgré tous mes efforts pour soutenir mon établissement, il m'a fallu succomber. Les tracasseries continuelles d'une police ombrageuse ont non-seulement détruit ma clientèle, mais en- core repoussé tous ceux qui auraient pu être disposés à acheter mon fonds que le propriétaire a fait saisir et qui sera vendu à l'enchère, lundi prochain 29 du courant, à neuf heures du matin, sur les lieux, à St-Rambert-l'Île-Barbe.

Voilà, Monsieur, le résultat de neuf mois de prison préven- tive et de la surveillance qui s'attache incessamment aux hommes victimes de la jalousie, de la malveillance et de la dé- lation par cela seul qu'ils professent des idées libres et indé- pendantes.

DIANO.

Au rédacteur du Censeur.

Givors, 24 mai 1837.

Monsieur,

Ayant réuni quelques amis dans mon établissement, café Terpsichore, ils ont fait, à la suite d'un dîner, une collecte au profit des ouvriers lyonnais qui a produit 17 f. 35 c. Je vous fais passer cette somme dont vous disposerez d'après votre sa- gacité habituelle.

IMBERT RIVOIRE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.

Audience du 23 mai.

Joseph Pin est prévenu d'avoir rompu son ban et d'avoir ou- tragé un fonctionnaire rural dans l'exercice de ses fonctions. C'est un gros gaillard, aux formes athlétiques, à la chevelure épaisse, qui porte une large figure basanée, flanquée d'énormes favoris. Ce prévenu salue les juges de la police correctionnelle comme de vieilles connaissances ; il témoigne par ses manières aisées une certaine habitude de l'audience, et a tout l'aplomb d'un acteur parfaitement sûr de son public.

M. le président au sieur Grapeloup, garde-champêtre : Vous jurez de dire toute la vérité ?

Le garde-champêtre : Oui, M. le président.

Le prévenu : C'est pas vrai.

L'huissier : Silence !

Le garde-champêtre : Pour lors, qu'on me dit, il y a là au cabaret un pèlerin qui ne veut pas payer et qui met tout sens dessus dessous....

Le prévenu : C'est pas vrai.

L'huissier, plus fort : Silence donc !

Le garde-champêtre : Moi, je n'en fais ni une ni deux ; j'en- tre, et je vois le particulier ici présent, qui était seul comme quarante mille hommes....

Le prévenu, se levant : Là, comme si on pouvait pas un brin par-ci par-là, pour l'histoire de rire, se mettre tant soit peu dans le train ? Est-ce vrai ça, M. le président ?

L'huissier, d'une voix tonnante : Silence donc encore une fois !

Le prévenu : C'est bon, c'est bon, on se taira ! En atten- dant, on peut pas se laisser incendier de sottises. (A part, en se rassurant : Il est bon là le camarade !)

Le garde-champêtre, continuant : Pour lors, je n'en fais ni une ni deux, et je conduis mon particulier devant M. le maire, où qu'il a cherché ses papiers dans toutes ses poches et jusque dans son chapeau et qu'il a dit : Tiens, je les ai oubliés... Et puis encore qu'en même temps que je le conduisais devant

L'AMNISTIE.

AIR : *Ma tantururette.*

Notre bon gouvernement
Se montre une fois clément.
Sa rigueur s'est adoucie :

Sacristie !

Sacristie !

Vive l'amnistie !

Monsieur Prat, un beau matin,

M'a dit : Videz à la fin

Ma prison si bien remplie.

— Sacristie !

Sacristie !

Vive l'amnistie !

Quoi ! vraiment, plus de verroux !

Quoi ! vraiment, chacun de nous

Pourra revoir sa patrie !

Sacristie !

Sacristie !

Vive l'amnistie !

Quoi ! vertueux directeur,

Je vais pouvoir sur mon cœur

Presser ma mère chérie !

Sacristie !

Sacristie !

Vive l'amnistie !

— Oui ; mais il faut décider

Où vous voulez résider :

C'est à votre fantaisie.

— Sacristie !

Sacristie !

Vive l'amnistie !

Eh bien ! je choisis Paris.

— Non ; je vous en avertis,

Là, de vous on se méfie.

— Sacristie !

Sacristie !

La belle amnistie !

Alors je vais à Lyon.

— C'est une permission,

Mon cher, que l'on vous dénie.

— Sacristie !

Sacristie !

La belle amnistie !

— Votre présence, d'honneur,

Y ferait mourir de peur

G., R., M. et compagnie.

— Sacristie !

Sacristie !

La belle amnistie !

J'habiterai les Brotteaux.

— Oh ! c'est trop près des Terreaux :

Trop près de la comédie.

— Sacristie !

Sacristie !

La belle amnistie !

Me permet-on, dites-moi,

La Croix-Rousse ou Sainte-Foy ?

— Allons ! ce serait folie.

— Sacristie !

Sacristie !

La belle amnistie !

Hélas ! c'est, en vérité,

L'exil, non la liberté,

Qu'ici l'on me signifie !

Sacristie !

Sacristie !

La belle amnistie !

Mais, puisque dans mon malheur

J'esquive la croix d'honneur,

Mon Dieu, je vous remercie.

— Sacristie !

Sacristie !

La belle amnistie !

GRAND-THÉÂTRE.

Un tumulte effroyable a eu lieu hier au Grand-Théâtre, à l'occasion du troisième début de M^{me} Raymond, deuxième chanteuse.

Le premier acte de *la Vestale* a été écouté attentivement. Personne n'a fait démonstration d'approbation ou d'hostilité. Quelques applaudissements ont éclaté à la fin d'un air chanté par la débutante. Des sifflets y ont répondu ; un vacarme épou- vantable s'est élevé alors, et a duré plus d'un quart d'heure. Des injures, des menaces ont été échangées par le parterre et les premières galeries. Le silence s'est rétabli lorsque M^{me} Raymond est sortie de la scène. Le commissaire de police a pris en ce moment la parole ; il a dit qu'il userait de toute la sévérité de la loi si désormais les marques d'improbation se prolongeaient aussi long-temps. Le troisième acte n'en a pas moins été couvert presque en entier par les sifflets et les trépi- gnements. La toile baissée, la lutte durait encore, et le même commissaire, toujours au nom de la loi, a sommé les specta- teurs d'évacuer la salle.

Tant que les directeurs de spectacles et le public ne se seront point concertés pour trouver un autre mode de rejet ou d'ad- mission des acteurs, on sera bien dans la nécessité de subir ce- lui qui existe maintenant. Mais il est un moyen de le dépouil- ler du caractère blessant qu'il a vis-à-vis de l'artiste. Tous les

M. le maire, il m'a dit qu'il se f... de moi, de M. le maire et de toutes les autorités. Pour lors, M. le président, on connaît son devoir ou l'on ne le connaît pas; je n'en fais ni une ni deux, et je dresse en foi de quoi le procès-verbal ci-joint. Voilà!

Le prévenu : C'est bêtise! M. le président, pourquoi que je me ficherai des autorités, j'vous demande un peu? Je lui ai pas dit tant seulement un mot sur les autorités. Je les respecte, moi, les autorités! Je suis un peu vif, mes vertueux magistrats, voyez-vous, ça c'est vrai: quand j'ai bu, je fais des horreurs à n'en plus finir; mais j'ai toujours respecté les autorités! Demandez-lui, au garde, si j'ai tant seulement bougé quand il m'a mené chez M. le maire; si j'ai pas été un vrai agneau, quoi. Demandez-lui ça... Vivent les autorités, nom de nom!

Le tribunal, désarmé par ces explications, use d'indulgence envers le prévenu et ne le condamne qu'à huit jours de prison.

COUR D'ASSISES DE DUBLIN (IRLANDE).

UNE VENGEANCE.

Un assassinat avait été commis : six accusés ayant été traduits, à raison de ce crime, devant la cour d'assises de Dublin, trois d'entr'eux furent condamnés et pendus; les trois autres, O'Flanagan, Birn et O'Neill furent acquittés.

M. Murphy et son épouse, dont les témoignages avaient déterminé la conviction du jury, se virent bientôt en butte aux menaces des accusés acquittés. D'abord ils n'en tinrent pas compte; mais Murphy ayant un jour rencontré O'Flanagan au milieu d'une place publique, celui-ci lui dit à demi-voix : « Tu as fait tuer mes cousins... Le sang veut du sang..., prépare-toi à mourir...! »

Le 6 octobre, Murphy se trouvait seul dans sa maison avec sa femme et Judy, sa fille. Il était sept heures du matin; la nuit était encore presque complète, et la cuisine n'était éclairée que par la flamme de plusieurs fagots de genêts qui pétillaient dans une vaste cheminée dont une des parties latérales était cachée par un large rideau de serge. Tout-à-coup des voix se font entendre : Ouvrez! crie-t-on, ouvrez! et déjà de lourds coups de hache ont ébranlé la porte. Judy s'empresse d'aller éveiller son père. Murphy descend aussitôt et referme la porte intérieure sur sa fille à qui il ordonne de ne pas se montrer.

Ouvrez! crie-t-on encore du dehors. — Que voulez-vous? Qui êtes-vous? Et à peine Murphy a-t-il prononcé ces paroles que la porte vole en éclats!... Trois hommes se présentent, tous trois armés de haches et de bâtons.

« Le sang veut du sang » est la première parole que Murphy a entendue, et il a reconnu O'Flanagan et ses deux complices. Ceux-ci s'emparent de lui et vont le frapper. M^{me} Murphy se présente entre son mari et les assassins; Birn et O'Neill la rejettent violemment dans un coin de la salle, puis revenant sur Murphy ils lèvent la hache sur sa tête.

« Pas ici, s'écrie O'Flanagan, sous le ciel... » (1) Et Murphy est entraîné dans le jardin. « Prépare-toi à mourir », disent les assassins à M^{me} Murphy; et ils l'enferment.

Alors, dans le cœur de cette infortunée irrévocablement vouée à la mort, un dernier sentiment s'éleva et le caractère irlandais se réveilla dans toute son énergie; victime de la vengeance, elle voulut aussi se venger : elle n'eut plus peur.

Judy venait d'entrer, malgré les ordres de Murphy, dans la salle basse où se trouvait sa mère.

Mon père? — Ils le tuent et ils vont tuer ta mère. — Je mourrai avec vous, ma mère! — Non, tu nous vengeras, il faut que tu vives. Ecoute, tu entends les derniers cris de ton père : ils vont revenir, ils vont revenir aussi m'entraîner; mais il faut qu'ils me tuent là, devant tes yeux, et c'est toi qui les dénonceras à la justice. Place-toi là, derrière ce rideau. Pas un mot, pas un cri; ne pense qu'à la vengeance et prie Dieu pour nos âmes.

— Jamais, ma mère! — Judy, je le veux au nom de ton père qui meurt; au nom de ta mère qui va mourir, je te l'ordonne! — Ma mère! — Jure que tu obéiras, jure-le sur la sainte Bible!... Veux-tu que je te maudisse?... Et la fille jura; du cœur de sa mère le besoin de la vengeance avait passé dans le sien.

M^{me} Murphy donne à sa fille un baiser convulsif, la pousse sous le rideau; puis, pour mieux éclairer l'horrible scène dont sa fille allait être témoin, elle jette dans le foyer une brassée de tourbe qui s'enflamme aussitôt.

Les trois meurtriers ont reparu sur le seuil. — Suis-nous, s'écrie O'Flanagan. — Tuez-moi, misérables! — Pas ici, répète le superstitieux Irlandais.

Ils veulent entraîner la victime, mais M^{me} Murphy a saisi un anneau de fer scellé dans la muraille; elle s'y cramponne violemment, et l'énergie de la vengeance semble avoir doublé ses forces. O'Flanagan lui fend la tête d'un coup de hache, et les assassins se retirent en poussant un hurlement de joie.

Judy avait tout regardé, tout vu. Dans cet horrible moment,

(1) C'est un préjugé de quelques contrées d'Irlande, que le meurtre dans une maison est plus coupable aux yeux de Dieu.

hommes sages voudraient que l'auditoire s'abstint de témoigner son mécontentement pendant la durée de la pièce. De cette façon l'artiste ne serait point découragé; ses facultés se développeraient à leur aise, n'étant soumises à aucune impression fâcheuse. Ceci une fois bien entendu, on considérerait les applaudissements adressés à un acteur, dont le mérite serait même douteux, seulement comme des signes d'encouragement et de bienveillance.

Certains théâtres de province donnent l'exemple de cette conduite pleine de délicatesse et de bon goût. Chacun sait que ces applaudissements n'impliquent point l'acceptation du débutant. Ils ne rencontrent aucune contradiction parce que le droit des opposants est réservé dans toute sa plénitude par une convention tacite. Ainsi, les scènes ignobles dont nous avons été témoin hier n'ont jamais lieu. Il serait à désirer que cet usage fut admis à Lyon. La dignité des spectateurs y est intéressée, et les égards dus aux artistes l'exigent.

Mais cette amélioration n'est point aussi facile qu'on le pense. D'abord, si les commissaires de police s'en mêlent, on peut la regarder comme impossible. Si elle se naturalise ici, ce ne sera que par un accord amiable entre les habitués des théâtres. Il est des gens que la physionomie seule d'un commissaire de police irrite (et je ne suis pas ici pour les blâmer). Le droit de siffler est acquis au public; il possède ce droit de temps immémorial; il en a toujours usé : s'il vient à s'en dépouiller dans une circonstance quelconque, ce ne sera que de son plein gré. On ne peut lui imposer ici le silence parce qu'il est juge et qu'il n'est pas payé, mais qu'il paie pour cela.

Il faudrait, pour arriver à la sage mesure de prononcer son arrêt à la fin de l'ouvrage, que jusque là on s'abstint aussi des applaudissements.

Sans doute ce sont les individus les plus réservés, les moins tapageurs, les gens de meilleure composition, qui adressent aux débutants des démonstrations favorables. Il leur appartient donc de montrer l'exemple de la conciliation et de l'abnégation

elle avait conservé tout son sang-froid; inspirée par le génie de sa mère, elle n'avait conservé qu'un sens, celui de la vue, qu'une pensée, la vengeance. Murphy avait été mutilé à coups de hache, sa femme n'avait reçu qu'une blessure; tous deux étaient morts. M^{me} Murphy avait encore les deux mains serrées autour de l'anneau de fer; il aurait été impossible de l'en détacher sans briser les doigts, et pour emporter le cadavre, il fallait scier l'anneau.

O'Flanagan, Birn et O'Neill comparaissent devant la cour d'assises.

Judy Murphy s'avance à pas lents et les yeux baissés; sa physionomie enfantine forme un étrange contraste avec l'énergie de caractère qu'annonce sa conduite. De longs cheveux blonds s'échappent de sa coiffe et retombent sur ses épaules. Elle rend compte avec calme et précision de tous les faits dont elle a été témoin, et reconnaît les trois assassins.

Comment, lui dit-on, dans l'horrible situation où vous vous trouviez, avez-vous eu assez de sang-froid pour regarder et pour voir? — J'avais juré à ma mère, dit-elle, que je la vengerais, et Dieu m'a donné la force d'obéir.

Le jury a déclaré les trois accusés coupables; en conséquence, O'Flanagan, Birn et O'Neill ont été condamnés à être pendus.

D'après la loi sur les chemins vicinaux, chaque préfet devait faire un règlement, qui, après avoir été soumis aux conseils-généraux, devait recevoir l'approbation de M. le ministre de l'intérieur.

Tous les règlements ont été faits, mais un grand nombre ont soulevé dans les bureaux une multitude de difficultés qui ont mis les administrateurs locaux dans le plus grand embarras. Les bureaux voient tout de la rue de Grenelle; ils ne tiennent compte ni des habitudes diverses, ni du pays, ni du climat. Qu'arrive-t-il de leurs difficultés vtileuses? C'est que les travaux si urgents n'avancent pas, c'est que les voyers qu'on paie sont frappés d'impuissance, c'est que les centimes additionnels votés par les conseils-généraux sont perçus, et que les contribuables ne voient aucun ouvrage se faire, aucune amélioration s'accomplir, aucune espérance se réaliser; de là résultent des plaintes, de graves mécontentements. Nous appelons sur cet état de choses toute la sollicitude de M. le ministre de l'intérieur. Une année de retard dans les travaux porte un immense préjudice au pays.

Il est très-beau sans doute d'avoir des chemins de fer, mais il est bien utile d'avoir des chemins vicinaux.

(Constitutionnel.)

Les travaux de grande vicinalité sont en pleine activité sur tous les points du département de l'Ain, malgré la rigueur de la saison. Les tracés ont été presque tous opérés pendant l'hiver.

La partie de la route de Montrevel à Bagé, qui a 16,000 mètres de longueur, est déjà ouverte sur 12,000 environ. Elle sera achevée cette année.

On pense que la route de Bourg à Lyon par Villars sera également achevée dans le courant de cette année. Les travaux d'empierrement sont poussés avec beaucoup d'activité.

1837 verra encore s'exécuter des travaux importants sur les lignes de Savigneux à Beauregard et de Gévrioux à Trévoux.

Il reste quelques difficultés à aplanir pour le chemin de Savigneux à Frans; mais on espère que les propriétaires se prêteront aux besoins du pays.

Au moment où se discute la grave question des sucres, nous croyons que nos lecteurs accueilleront volontiers des renseignements statistiques sur la consommation de cette matière. Voici donc, d'après un tableau que publie la *Revue d'Edimbourg*, quelle est l'échelle des consommations :

L'Irlande, avec 8,000,000 d'habitants, consomme 18,000,000 kilog. de sucre.

L'Espagne, avec 12,000,000 d'habitants, 40,000,000 kilog.

Les Etats-Unis, avec 12,000,000 d'habitants, 100,000,000 kilog.

La Grande-Bretagne, avec 16,000,000 d'habitants, 180,000,000 kilog.

La France, avec 32,000,000 d'habitants, 100,000,000 kilog.

C'est pour l'Irlande 2 kilog. 1/2 par individu; l'Espagne, 3 kilog. 3/4; les Etats-Unis, 9 kilog. 1/2; la Grande-Bretagne, 12 kilog. 1/2; la France, 3 kilog. 1/2.

On voit quelle est notre infériorité à côté de l'Angleterre, des Etats-Unis, de l'Espagne elle-même. C'est en Irlande seulement, dans ce pays si pauvre, que l'on consomme un peu moins de sucre qu'en France.

M. Dupin vient de faire distribuer aux membres de la chambre des députés un relevé des propositions financières et

tion momentanée de leur opinion; qu'ils cessent au moins d'accueillir par des injures, des vociférations et des menaces d'expulsion les personnes qui protestent contre leur manière de juger, ce qui engendre l'irritation et provoque naturellement de nouvelles hostilités contre l'acteur. Qu'ils gardent le silence et ne prennent pas l'initiative, et les hommes les plus difficiles, qui ne se verront plus imposer un jugement différent du leur, se feront un devoir de montrer de la convenance et attendront.

Nous raisonnons ici dans l'hypothèse où il n'y aurait ni cabale ni claqueurs. Ce qui se passe depuis l'ouverture de l'année théâtrale ferait presque soupçonner l'existence de ces deux plaies de l'art dramatique. M^{me} Boveri, par exemple, nous paraît avoir été en butte à des attaques de cabaleurs; mais le public en a fait promptement justice, comme il arrive toujours lorsque l'artiste a du talent. Quant à une cabale contre la direction, existe-t-elle? On le dit, mais rien ne le justifie à nos yeux. M. Lesbros, qui a du mérite, a été accepté sans opposition. M. Chevalier n'a point certes succombé à une cabale. Si M. Roussel est tombé, il le méritait. M. Murat et M^{me} Mélanie Duval ont réussi sans difficulté. S'il y a des cabaleurs contre la direction, ils n'ont été ni heureux ni adroits.

Nous ne croyons pas aux claqueurs non plus, malgré certains applaudissements qui nous ont paru plus robustes qu'intelligents.

Quoi qu'il en soit, les spectateurs impartiaux se trouvent toujours en majorité. Comme il est question uniquement en cette circonstance de leurs plaisirs, dans leur intérêt, dans celui de l'art et des artistes, ils feront la transaction que nous indiquons : point de sifflets au milieu de la pièce, et point d'applaudissements lorsque le mérite de l'acteur ne se révèle pas d'une manière éclatante. C'est le seul moyen d'imprimer aux représentations de débuts le calme et la gravité qui doivent les accompagner.

M^{me} Raymond a trop présumé de ses forces en choisissant

des crédits demandés à la chambre jusqu'au 20 mai 1837. Voici les résultats que présente cet utile et curieux travail : Suivant le budget général pour 1838 présenté le 4 janvier 1837, les recettes présumées se montent à 1,076,419,150 fr. Les dépenses probables à 1,061,037,122 fr. Voilà pour le budget général. Des lois subséquentes doivent ajouter au chiffre de ce budget deux autres natures de dépenses ainsi classées :

Crédits relatifs à des travaux publics imputables sur 1837 et 1838 : Crédits relatifs à d'autres objets, tels que les crédits supplémentaires et extraordinaires, dépenses secrètes, dot de la reine des Belges, etc., imputables sur 1836 et 1837,

Sur quoi la chambre a déjà voté ou doit voter

Reste donc en crédits à demander aux budgets de 1839, 1840 et suivants,

Mais, à ces crédits, il faut encore ajouter : 1^o Des dépenses probables nécessitées par le chemin de fer de Lyon à Marseille et le canal latéral à la Garonne, 2^o Crédits déjà votés pour 1836, 1837 et 1838

Ainsi, en dehors des dépenses du budget ordinaire de 1838, qui monte à 1,061,037,122 fr., notre avenir financier, pour 1838 et les années suivantes, se trouve engagé pour la somme énorme de 418,760,962 fr.!

SOUSCRIPTIONS

POUR ORGANISER DES MOYENS DE TRAVAIL POUR LES OUVRIERS VALIDES.

A recueillir à domicile. — 7^e Liste.

MM. Grangé, 50 f. — De Montolieu-Lestrade, 10 f. — A. Gayet, 5 f. — Henon, 10 f. — Guillion et Jumelin, 25 f. — Joannon frères, 50 f. — Guerin et Co de Paris, 50 f. — Laporte, 25 f. — Guillon, 5 f. — Bugeron frères, 25 f. — Lermy, Fusier et Guigard, 50 f. — Juron père, 10 f. — Legendre, 50 f. — Veuve Colombat, 20 f. — Favre, juge de paix, 50 f. — Besnot Gayet, 40 f. — Delasalle, 25 f. — Marinet, 50 f. — Fierry frères, 10 f. — Mongez, 15 f. — Brun, professeur, 15 f. — Charyère, 10 f. — Marengo, 5 f. — Morin, juge de paix, 25 f. — Boniface Bonafous, 20 f. — M^{me} Maume, 50 f. — Delphin, Piquet et Volozan, 50 f. — Marconnet, 20 f. — Morel, 20 f. — Joly père et fils, 50 f. — Ollion, 15 f. — Dallemagne et Cotte, 50 f. — Girard aîné et Co, 20 f. — Mourron fils, 20 f. — G. Monterrad, 50 f. — Soula Croix, recteur de l'académie, 25 f. — Vincent, inspecteur, 15 f. — Marbot, secrétaire, 10 f. — Alibert, chanoine, 100 f. — Joseph Pernon, 20 f. — Landrion, 6 f. — Joseph Garcin, 100 f. — Pascal, 50 f. — Guillon, 10 f. — Martin, 25 f. — Veuve Muthion aîné et Grevin, 10 f. — P. Million, oncle, 20 f. — Noirot, professeur, 10 f. — Gayet, 50 f. — E. Multier, 25 f. — Vergoin, 20 f. — Comte sœurs, 200 f. — Parayon père, 20 f. — Perrin, 20 f. — Ant. Meynier, 10 f. — Devallée, censeur du collège, 15 f. — Carol, professeur, 20 f. — Falcon, payeur du département, 50 f. — A. Girard, 25 f. — J. Louis Remond, 50 f. — Lardin frères, 25 f. — Piot, 25 f. — Duchavany et Co, 50 f. — Prost et Philly, 25 f. — F. Petzy, 20 f. — Placy et Co, 5 f. — Idt, professeur, et Henri, un de ses fils, ecclésiastique, 20 f. — Raynaud et Dubost, 20 f. — Monmartin, ancien officier du génie, 100 f. — Michel frères et Ducarre, 200 f. — Veuve Perret-Torigny, 20 f. — Veuve Vitet, 50 f. — Veuve Perrachon, 15 f. — Romand, 20 f. — Léon Fournier, 50 f. — Ramié, 20 f. — Guyot et Muhm, 500 f. — Depierre, 10 f. — Veuve Peillon-Dutremble, 50 f. — Poussin et Aubrée, 20 f. — Rojat-Didier, 20 f. — Veuve Sergnon, 10 f. — Morel, 25 f. — Desvignes, juge de paix, 35 f. — Duclos, 20 f. — Maignien, 15 f.

Total, 3,006 f. 25 c.
Listes précédentes, 19,555 25

Total, 22,541 f. 25 c.

CORRESPONDANCE AMERICAINE DU NATIONAL.

Nous recommandons la lettre suivante de notre correspondant des Etats-Unis aux bonnes gens qui seraient tentés de se laisser influencer par les déclamations furibondes de notre presse ultra-monarchique contre les institutions démocratiques des Américains. Les causes véritables de la crise commerciale actuelle y sont signalées avec une justesse de vues désespérante pour les auteurs de toutes ces ignorantes diatribes. C'est un sujet sur lequel nous nous proposons, au reste, de revenir incessamment :

New-York, 30 avril 1837.

Je ne vous ai guère entretenu, depuis un mois, que de la position commerciale des Etats-Unis; j'y reviens de nouveau aujourd'hui, et je m'en occuperai probablement encore, car ce n'est pas une question du moment et de mince importance. Les institutions administratives, judiciaires et purement politiques des Etats-Unis sont si bien établies qu'il y a très-rarement des événements saillants qui puissent attirer l'attention : chaque jour ressemble à la veille et au lendemain; mais il n'en est pas

pour son troisième début un rôle aussi capital et aussi difficile. Les *Voitures versées* et le *Pré-aux-Clercs* lui ont été beaucoup plus favorables. Elle a dit convenablement certains morceaux de la *Vestale*; mais elle a chanté faux les passages élevés qui abondent dans cet opéra. Elle a, du reste, rendu avec vérité et énergie la scène du second acte où le grand-prêtre jette un voile noir sur la tête de Julia. Nous lui conseillons, quant à nous, d'essayer un autre début et d'appeler du public agité et tumultueux au public tranquille et froid. Les observations que nous faisons ainsi que nos confrères auront peut-être contribué à apporter du calme dans les esprits.

A part ce que nous venons de dire, la chronique théâtrale de cette semaine n'a offert rien de bien saillant. Parlerons-nous de deux chanteurs italiens qui sont venus se faire siffler et de la politesse ordinairement en usage vis-à-vis des étrangers? M. Fanollier a joué dans le *Parrain* et dans *Guerre ouverte* deux comédies qui ont été revues avec plaisir, grâce au comique plein de verve de M. Constant et de M. Cossard. M. Fanollier est accepté; les rôles où il s'est fait connaître jusqu'ici ne sont pas au-dessus de ses forces.

Le drame et la comédie attendent avec impatience les successeurs de M. Ernest et de M^{me} Dematty.

L'opéra est fort embarrassé également. M^{me} Toméoni est indisposée, M. Durbec est très-malade. On ne parle plus de *l'autre jour* léger. La *Pie voleuse* a été véritablement massacrée. Débuts, quant par suite de quelques-unes de ces circonstances. A. ROTSSILLAC.

— Un drame en trois actes, par M. Victor Joly, se prépare; nous assure-t-on, au Grand-Théâtre. Cet ouvrage, dont les journaux de Bruxelles et de Marseille nous ont appris le succès, se monte en ce moment à Paris; tout fait espérer que nous pourrions joindre nos applaudissements à ceux de la capitale.

Spectacles du samedi 27 mai 1837.**GRAND-THÉÂTRE.**

Demain dimanche 28 mai. — Pour le deuxième début de M^{lle} Mélanie Duval (deuxième danseuse), et le troisième de M. Murat (premiers danseurs demi-caractères). — ROBERT-LE-DIABLE, grand opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer. — On commencera à 6 heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

1^{re} LA GRANDE DAME, comédie-vaudeville en deux actes. —

FEUILLE D'ANNONCES.**LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE****De Ch. SAVY jeune,**

QUAI DES CÉLESTINS, N° 49.

NOUVELLE PUBLICATION.

Cours d'Hygiène vétérinaire, par L.-F. Grogner, professeur à l'École royale vétérinaire de Lyon. — 1 vol. in-8°. — Paris 1837. — 2^e édition, revue et augmentée. — Prix : 7 f. 50 c.

Cours de Zoologie vétérinaire, par L.-F. Grogner, professeur à l'École vétérinaire de Lyon. — 1 vol. in-8°. — 2^e édition. — Paris 1837. — Prix : 4 f.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de Me Pignard, avoué à Lyon, rue Saint-Jean, n° 27.

Adjudication définitive, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi trois juin mil huit cent trente-sept, à onze heures du matin, d'une propriété close de murs, située en la ville de La Croix-Rousse, rue de Cuire, n° 4, et formant le deuxième lot des immeubles dépendant de la succession de M. Antoine-François-Marie-Elisabeth Martin, décédé, propriétaire à Lyon.

Cette propriété, qui est d'une contenance superficielle d'environ trente-huit ares quarante-huit centiares, renferme dans son enceinte une maison bourgeoise, un pavillon, salle d'ombrage, une pompe à un corps, un puits à eau claire, et un jardin et pré complantés d'arbres fruitiers et d'agrément, etc. etc.; estimée par experts à la somme de trente mille francs, ci 30,000 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit Me Pignard ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé. (2595)

(Troisième publication.)

(2522) Le samedi trois juin prochain, à neuf heures du matin, en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, rue Monsieur, près du cours Lafayette, il sera procédé à la vente au comptant d'un bâtiment mobile, construit sur le terrain d'autrui, sa partie inférieure en maçonnerie et sa partie supérieure en bois, briques et plâtre; il forme cave, rez-de-chaussée, premier et deuxième étage, et est confiné, au couchant, par la rue Monsieur; au levant, par le jardin Laurencin; au midi, par le bâtiment Lery, et au nord, par la maison Rollin.

(2596) Le mardi trente mai courant, à dix heures du matin, sur la place des Minimes, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant en ce qui peut composer un fonds de marchand-boucher, et en quelques meubles, tels que commode, garde-robes, tables, etc. etc. ENGLER.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.**A VENDRE,**

Une Propriété située sur la commune de Chaponost, hameau de Chaponost-le-Vieux, canton de St-Genis-Laval, arrondissement de Lyon.

Cette propriété se compose d'une maison bourgeoise, bâtiments d'exploitation, cours, écuries, fenil, hangars, cuves, pressoir, jardins, verger, terres, vignes et bois, de la contenance d'environ 7 hectares 24 ares 8 centiares, soit 56 bicherées anciennes, mesure locale.

S'adresser à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Maronniers, n° 1.

ANNONCES DIVERSES

(2593) A VENDRE. — Atelier de fonderie et de finissage, et toute sorte d'ornements en cuivre, rue de Sarron, n° 14. Cet établissement est également à louer; il contient un balancier, un découpoir, des estampes, coins, moules en cuivre, fourneaux et autres ustensiles; machines à détirer les tubes à engrenage avec filière. On vendra aussi des couverts en maillechort.

La vente se fera le 1^{er} du mois de juin prochain.

(2590) A LOUER de suite. — Grands magasins voutés, propres à de grands établissements, et vastes appartements au 1^{er}, avec caves et greniers, dans la maison située près la barrière de Serin, en face du pont.

— Magasin avec un four pour boulanger, dans la même maison. S'adresser au portier.

(2594) BAINS DE VAPEUR A LA RUSSE, ÉTUVES ET DOUCHES NATURELLES OU COMBINÉES, Rue de l'Arsenal, en face de l'Entrepôt du sel.

Prix : Cabinets particuliers, 2 f.
Douches aromatiques ou chimiques, 1 f. 50 c.
Etuve commune et douch. naturelles, 1 f.

VACCINATION.

Le jeudi et le dimanche, depuis onze heures jusqu'à deux heures, on vaccine les enfants avec du virus-vaccin, pris sur des sujets sains. (Prix : 3 francs.)

S'adresser quai Saint-Clair, cours d'Herbouville, n° 24, au 2^e, au-dessus de l'entresol. (2323)

2^o LE GAMIN DE PARIS, vaudeville en 2 actes. — 3^o MOIROUD ET COMPAGNIE, vaudeville en 1 acte. — On commencera à 6 heures.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mai, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(2597) COURS DE CHIMIE

APPLIQUÉ AUX ARTS ET A LA MÉDECINE.

L.-V. PARISEL, professeur de chimie, ouvrira son cours d'été le 1^{er} juin à 6 heures du soir et le poursuivra les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine; sa durée sera de 4 mois.

Chaque leçon est théorique et manipulative, les élèves prennent part aux opérations et aux explications. Ce cours convient aux personnes qui s'occupent d'arts chimiques, aux gens du monde, aux étudiants en médecine, aux aspirants au baccalauréat ès-sciences; il fait partie d'un enseignement plus complet destiné aux candidats pharmaciens qui se présentent aux examens des jurys médicaux.

On s'inscrit à la pharmacie de la place des Carmes.

N. B. On trouve dans cet établissement tous les produits chimiques et des collections d'échantillons choisis de matière médicale.

(2591) IMPORTATION A LYON

De la fabrique de Tuyaux de chanvre tissu, sans aucune couture, pour incendie, arrosage des prairies et des jardins, et transvasement des liquides.

Par une étude assidue, je suis venu à bout de donner à ces tuyaux une perfection qui les rend supérieurs non-seulement à ceux de cuir usités jusqu'à présent, mais aussi à ceux de chanvre qu'on fabrique ailleurs; leur solidité permet de pousser l'eau à une hauteur de plus de 400 pieds, ce qui occasionne une pression à laquelle les tuyaux de cuir ne résistent pas. Je fabrique également, à l'usage des pompes à incendie, des seaux de la même étoffe préférables à tous ceux faits jusqu'à ce jour. On trouvera aussi chez moi des pompes de tous genres, telles que pompes d'arrosage, pompes d'incendie, pompes à grande élévation, etc., pour tout emplacement.

LAURENT, pompier,
Rue de Puzy, à l'angle de la rue Ste-Hélène,
à Lyon.

PHARMACIE DES CÉLESTINS.**PASTILLES NATURELLES DE JAUDE,**

Préparées avec le sel martial extrait des eaux de la SOURCE DE JAUDE (Clermont-Ferrand), et vendues sous le cachet de cet établissement; elles remplacent avec le plus grand avantage toutes les préparations FERRUGINEUSES ARTIFICIELLES, et s'emploient avec beaucoup de succès dans les LANGUEURS D'ESTOMAC, DÉGÔUTS, FAIBLESSES ET IRRITATIONS NERVEUSES, et chaque fois qu'il faut fortifier sans irriter. C'est un spécifique certain contre les PALES COULEURS, qui sont l'origine de presque toutes les maladies des jeunes personnes. — Par boîtes de 2 fr. et 1 fr. (2589)

(2520) AVIS DE CIRCONSTANCE.

Le seul dépôt légal à Paris, de l'Eau antipsorique de Mettemberg, médecin patenté et breveté de plusieurs gouvernements, etc., est chez l'inventeur, rue St-Thomas-d'Enfer, 5. L'emploi méthodique de ce remède expérimental, autorisé, est toujours proposé à l'autorité et aux hommes de l'art, pour guérir progressivement les gales de toute espèce, sans déranger les personnes de leur occupation, tandis que les anciennes méthodes exposent aux récidives ou à d'autres maladies et séquestrent les malades. Le seul dépôt légal dudit remède particulier autorisé, dans le département du Rhône, est toujours, 1^o à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30; 2^o à Villefranche, à la pharmacie de l'hospice.

L'ancienne pharmacie de Macors est toujours située à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. Ce n'est absolument que dans cette pharmacie et dans les dépôts légalement établis que l'on doit s'adresser pour se procurer le Sirop vermifuge ou véritable contre-verse, inventé par P. Macors père, ainsi que le Sirop pectoral de mou-de-veau, curatif de la consommation et de tous les accidents qui y conduisent insensiblement, comme toux, rhumes, catarrhes, extinctions de voix, grippe, etc., approuvés l'un et l'autre par la société de médecine de Paris, et, en l'an X, par celle de Lyon. Les personnes qui désireraient avoir de ces Sirops dans les villes où il n'existe pas de dépôts sont instamment priées d'indiquer sur leurs lettres de demande l'adresse ci-dessous, si elles veulent se préserver des compositions falsifiées.

MACORS, seul successeur de P. Macors,
rue St-Jean, n° 30, à Lyon.

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS :

Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande.
Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.
Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers, rue de Foy, n° 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Lacroix, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.
Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.
Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
Valence, Rouzier, confiseur, place des Clercs.
Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.
Trévoux, Prost, épiciers. (2132)

J. JOHO, TAILLEUR,Rue Lanterne, n° 8, au 1^{er},

A l'honneur de rappeler au public que son genre de travail est toujours au bon perfectionnement et au dernier goût. On trouvera chez lui le même avantage que chez MM. les marchands-tailleurs : si l'objet est manqué, il sera immédiatement remplacé. Déjà un grand nombre de personnes, ayant été à même de juger de la perfection de son ouvrage, lui ont accordé leur confiance.

(2484) A VENDRE. — Quatre diligences à quinze places chacune; une diligence à neuf places, et plusieurs calèches. S'adresser chez Dangain, charbon, rue de Pavie, n° 2, à Lyon.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs, ulcères, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rhumatismales, scorbutiques, scrofuleuses, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif - Laxatif de Séné.

Les guérisons nombreuses, très-prompts et vraiment surprenants, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon.

Nota. — Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop, on obtient presque toujours la guérison radicale des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 5 francs le 1/4 de pinte.

(2233)

Maladies Secrètes et de la Peau.**SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.**

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Moutet fils, épiciers, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
Valence, Rouzier, place des Clercs.
Lons-le-Saulnier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Baréchal, épiciers, rue du Pont-au-Choux, n° 14 ou 17.
Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.

DÉPURATIF DU SANG.**ROB**

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Les médecins les plus célèbres qui ordonnent chaque jour cette préparation, les heureux résultats qu'ils en obtiennent dans le traitement de toutes les Maladies Secrètes, résultats qui lui ont valu l'approbation de la Faculté de Médecine, sont un sûr garant à la confiance publique.

Prix : 10 f. LA Bille ET 5 f. LA 1/2 Bille.

A la pharmacie de BORELLY, place de la Préfecture, n° 13. (2280)